



Le 2 février 2018

**Par SDÉ, courriel et messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Me Jean-Olivier Tremblay**  
Avocat

Hydro-Québec  
Vice-présidence – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 4683  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : Tremblay.Jean-Olivier@hydro.qc.ca

**OBJET : Demande d'adoption de quatre normes de fiabilité (normes INT-004-3.1, INT-009-2.1, INT-010-2.1, VAR-001-4.2 et PRC-006-3) d'Hydro-Québec par sa direction Contrôle des mouvements d'énergie dans ses fonctions de Coordonnateur de la fiabilité au Québec le (« Coordonnateur »)  
Dossier Régie : R-4025-2017 / Notre dossier : R055210 JOT**

---

Chère consoeur,

Afin de répondre à la demande de renseignements n° 1 de la Régie dans le dossier mentionné en objet, le Coordonnateur doit obtenir et colliger une grande quantité de documents externes à son organisation. En raison des délais qui sont associés à cette démarche et malgré ses meilleurs efforts, il ne sera pas en mesure de transmettre ses réponses pour le 5 février 2018. Le Coordonnateur demande ainsi à la Régie de lui permettre de déposer les réponses à la demande de renseignements n°1 de la Régie au plus tard le 9 février 2018.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consoeur, nos salutations distinguées.

*(s) Jean-Olivier Tremblay*

**JEAN-OLIVIER TREMBLAY, avocat**

JOT /sg